

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 991

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat de la question

(ag) «Moins d'Etat», c'est un slogan, et de surcroît simpliste. Mais il est porteur aussi d'une conception profonde et traditionnelle de l'Etat qui perdure malgré son inadéquation.

L'Etat n'est perçu dans cette vision que sous la forme d'un appareil administratif, sans cesse en extension. Il croîtrait avec une vigueur parasitaire sur le corps de la société.

A partir d'une telle image, les critiques (ou les laudes) peuvent se développer et se ressasser: l'Etat est au service de la classe dirigeante, l'Etat socialise à froid (ou inversement l'Etat arbitre, l'Etat redistribue).

Pierre Rosanvallon s'était fait connaître par une réflexion sur l'Etat remarquable et remarquée, il y a dix ans déjà, avec *La crise de l'Etat-providence*, confortée par un travail d'historien *Le Moment Guizot*. Il prolonge avec un essai de même veine *L'Etat en France de 1789 à nos jours* (Ed. du Seuil, 1990).

Une nouvelle approche

Méthodologiquement, Rosanvallon se réclame d'abord des travaux d'historiens sérieux; quoiqu'insuffisants, il les recense dans un essai bibliographique impressionnant. A titre d'exemple, car l'histoire a le mérite de bousculer les idées toutes faites, le premier budget de l'Etat, contrôlable, a été en France le fait de la Restauration. L'an I commence en

1814; d'ailleurs la littérature de Balzac à Stendhal révèle assez combien l'opposition put et sut s'emparer de la publicité du budget.

Rosanvallon souhaite que l'on renonce à la globalisation de l'Etat, qui serait réputé être partout le même. Il met au centre de sa réflexion les figures du rapport Etat-société, avec leur spécificité nationale. L'Etat, créateur de la cohésion sociale, se substituant en France notamment aux corps intermédiaires, l'Etat-providence, réducteur d'incertitudes et d'inégalités, protecteur puis pourvoyeur, l'Etat régulateur de l'économie après la révolution keynésienne. Chacune de ces fonctions peut se développer et se combiner selon les particularités nationales. Un Etat fédératif n'a pas la même configuration qu'un Etat jacobin; un Etat à très forte tradition de libéralisme économique peut assumer pleinement son rôle de protecteur social, etc...

Rosanvallon a donc centré son étude sur la France. En historien, il rappelle qu'au début du XX^e siècle les politiciens étaient réticents pour le choix des fonctionnaires devant le principe du concours lorsqu'un poste est à repourvoir; ils craignaient la restriction au pouvoir de nomination; ils ne voulaient pas d'une oligarchie qui échapperait au contrôle de la nation. Ainsi sont potentiellement dissociées les notions de volonté générale et d'intérêt général. D'où la recherche des moyens d'assurer la primauté du politique, notamment l'épuration des hauts fonctionnaires. D'où la critique de l'administration, perçue comme une bureaucratie qui bénéficie abusivement de la durée, pouvant faire écran à la volonté politique; d'où encore la crainte devant l'instauration du tribunal administratif, car «juger l'administration, c'est aussi administrer».

Il en résulte évidemment quelques-uns des symptômes du mal français: la manie de légiférer, la très mauvaise application des lois. A la prétendue puissance du citoyen s'oppose la très réelle misère de l'administré.

Rosanvallon, une lecture stimulante. ■

700^e DE LA CONFÉDÉRATION

Choix sans parenté

(pi) A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, la Société valaisanne de philosophie propose le lancement d'un concours de dissertation sur le thème «Commémorer, à quoi bon?» Ce projet a été retenu par la Commission cantonale pour le 700^e.

Il vaut bien la peine de se poser la question, encore que «Comment commémorer» eût été plus intéressant. Car la lecture de la description des vingt-six projets retenus par la Commission cantonale démontre une navrante absence de parenté avec le thème de la commémoration, à savoir la création de la Confédération, et par extension les événements qui ont marqué son histoire jusqu'à aujourd'hui. Parmi les projets retenus, la référence à l'événement originel est la plupart du temps nulle, les manifestations étant produites pour elles-mêmes et non pas en référence à un thème central. Le catalogue valaisan ressemble à s'y méprendre à l'agenda d'un office du tourisme; quel rapport

avec le 700^e que de publier une œuvre monumentale racontant le Rhône de sa source à son embouchure; ou un livre et un montage audio-visuel sur les souvenirs de voyageurs anglais du 19^e siècle; ou l'«Open air Musikkfestival» (sic) avec musique pop, jazz, country et folklore? Le thème du 700^e est évidemment bien assez vaste pour que tout ce qui se passera en Suisse dans une année puisse s'en réclamer. On se contente donc de sélectionner quelques projets sur la base d'exigences suffisamment générales pour qu'elles puissent justifier n'importe quel choix. Il en résulte l'octroi d'un label «Valais-Wallis 700» qui permettra de figurer sur un catalogue et de recevoir quelques sous.

Si des projets tels qu'un «Nationales Weinforum», des projections de films ferroviaires ou l'organisation d'une «Patrouille des rochers» ont reçu le label cantonal, il faut se demander pourquoi les matches du FC Sion n'en bénéficient pas. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA